

A R R E T E N° 649/2022-PM/EW/MC/EP

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
AUX VEHICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES
SUR LA RUE DES POMMIERS - PLAINE DES CAFRES
DANS LE CADRE DE MIEL VERT 2023
DU 06 AU 15 JANVIER 2023**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la **rue des Pommiers - Plaine des Cafres**, dans le cadre de Miel Vert 2023 ;

Dans l'intérêt de la Sécurité Publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du vendredi 06 janvier 2023 au dimanche 15 janvier 2023, la circulation et le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits sur la **rue des Pommiers - Plaine des Cafres**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est mise en place par les services techniques communaux.


ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur la Directeur général des services, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de la Plaine des Cafres, Monsieur le Chef de poste de police municipale et le responsable des services techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié aux actes des registres communaux.

Fait à TAMPON, le 04 novembre 2022

LE MAIRE


Par Délégation de Pouvoir
Charles-Émile GONTHIER
3ème Adjoint